



Caution pour location de bateau non remboursée

Par Joh_ann

Bonjour,

Avec quelques amis, nous avons loué un bateau de plaisance pour une journée il y a quelques semaines. Il y a eu un incident entraînant de légers dégâts que nous avons signalé à notre retour. D'après les dires du gérant, il y avait entre 100? et 400? de réparation. Il a donc conservé notre chèque de caution (de 2500?) et l'a encaissé.

Aujourd'hui il nous annonce une facture de 2100? (il ne nous a pas fourni le devis pour le moment) ce qui, après renseignements pris auprès de quelques connaisseurs, nous semble fortement exagéré. Je précise qu'il n'y a pas eu d'état des lieux ni à l'entrée ni à la sortie pour formaliser le problème.

Nous pensons qu'il essaye clairement de nous arnaquer, mais nous n'avons aucune idée des voies de recours possible. Quelqu'un peut-il nous donner la démarche à suivre ?

Petites infos supplémentaires :

- Il s'agit d'un loueur professionnel
- La location a été payée en liquide, mais il y a un contrat
- Le chèque a été fourni par une personne différente que celle qui a fourni le contrat

Merci d'avance pour votre aide.

Par Joh_ann

Je me permet de remonter ce sujet, je suis toujours à la recherche de réponse.

Par ailleurs, est-ce que notre assurance responsabilité civile peut être utiliser pour couvrir les frais de réparation ? Si ou, laquelle : celle de la personne qui a signé le contrat ou celle de la personne qui a signé le chèque ?

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est le titulaire du contrat qui peut solliciter son assurance... Mais vous n'aviez pas souscrit d'assurance pour cette location ?

Il faudrait au moins avoir le devis avant de réclamer.

Si vous avez une assistance juridique, contactez la.

Par chaber

Bonjour

est-ce que notre assurance responsabilité civile peut être utiliser pour couvrir les frais de réparation

La responsabilité civile prévue dans le contrat d'assurances prévoit que les dommages subis sur objet loué ou confié sont exclus de la garantie

Aviez-vous demandé un devis?

Par Joh_ann

Non, nous n'avons pas d'assurance pour la location, le loueur ne nous en a pas proposé, et nous n'en avons pas pris de notre côté.

Pour le devis, ça fait plusieurs fois que nous le réclamons, mais il n'arrive pas. Il nous a juste annoncé par téléphone le montant. C'est aussi ça qui nous fait douter de l'existence réelle de ce devis, d'autant plus que malgré ça il ne nous a pas encore remboursé l'excédent.

Par chaber

demandez le devis par LRAR